

Parité et sexualité

Par Janine Mossuz-Lavau. Directrice de recherche au CNRS (CEVIPOF/Sciences Po)*

La loi dite sur la parité, promulguée en juin 2000, a pour objectif explicite une représentation égale des hommes et des femmes dans la plupart des assemblées élues, mais il serait dommage de cantonner son impact futur au seul domaine du politique. Au-delà de la progression nécessaire du nombre de femmes dans la gestion des affaires publiques, cette loi revêt la fonction du vaisseau amiral dans le combat pour la diffusion, dans l'ensemble du pays, d'une véritable culture paritaire. D'ailleurs, parmi les missions confiées à l'Observatoire de la parité, il est précisé, par un décret du 14 octobre 1998, que doivent être évaluées les inégalités persistant dans les domaines politique mais aussi économique et social.

C'est bien toute une société qui devrait évoluer, à un rythme que l'on ne peut évidemment prévoir avec certitude, vers une organisation où l'égalité entre les hommes et les femmes tendrait à être réalisée et ce, dans tous les secteurs. On a donc beaucoup parlé cette année (8 mars et soixantième anniversaire du premier vote des femmes obligent) de l'égalité politique. Mais aussi de l'égalité professionnelle à l'occasion du vote de la nouvelle loi proposée par Nicole Ameline. D'autres aspects de la vie des hommes et des femmes de ce pays doivent également être pris en compte, notamment celui de la sexualité. Non que ce dernier soit passé sous silence. Les médias n'ont cessé de titrer sur le sujet et les livres poussent comme des champignons. Mais curieusement, les inégalités entre les hommes et les femmes ne sont guère présentes dans tous ces développements. Pourtant, malgré les immenses progrès enregistrés dans le dernier tiers du vingtième siècle, elles perdurent et indiquent donc un chantier qu'il ne faudrait pas négliger.

Mais ne boudons pas notre plaisir et avant d'examiner le verre à moitié vide, rappelons qu'il est aussi à moitié plein et que les femmes d'aujourd'hui sont bien loin de connaître la situation de leurs grands-mères et même pour certaines de leurs mères.

La dissociation entre sexualité et procréation, rendue possible par la loi de 1967, autorisant la contraception puis celle de 1975 dépénalisant l'IVG pendant les dix premières semaines de la grossesse ont permis, pour nombre de femmes, un accès plus facile au plaisir. Il n'était pas en effet si agréable que cela le temps où elles faisaient l'amour « la peur au ventre » après avoir demandé à leur partenaire de « faire attention », en s'inquiétant au fil de l'acte sur sa capacité à se retirer à temps.

À cet égard, un grand pas a été franchi vers une certaine égalité face au plaisir. Qui se traduit aujourd'hui par une exigence croissante des femmes pour obtenir celui-ci. Elles peuvent quitter un partenaire qui ne parvient pas à leur procurer. Mais, là où il y a matière à se montrer optimiste, certaines sont capables d'en parler et le message passe. Dans l'enquête que j'ai menée entre 2000 et 2002 sur la vie sexuelle en France, plusieurs hommes ont déclaré que leur jouissance était au maximum lorsque leur compagne éprouvait du plaisir. On est loin de l'époque où un lord anglais réprimandait sa jeune femme, trop réactive à son goût, en lui disant : « Une lady ne remue pas. »

Mais une autre marche vers l'égalité a été entamée avec cette dissociation entre sexualité et procréation. En mesure désormais de planifier leurs maternités, les femmes

* Derniers ouvrages parus : *La vie sexuelle en France*, Points-Seuil, 2005 ; *Leur peau contre la mienne*, roman, Calmann-Lévy, 2005.

peuvent être présentes sur le marché du travail presque autant que les hommes. Elles forment désormais 46 % de la population active, même si elles ne sont pas aux mêmes postes et ne reçoivent pas encore les mêmes salaires. Elles ont en tout cas pu conquérir une autonomie dont ne bénéficiaient pas les générations précédentes. C'est donc bien tout un système socio-économique qui a été bouleversé par des changements survenus dans le domaine de la sexualité. Changements qui sont loin d'être stoppés si l'on en juge par le développement des PMA et par la perspective (sans doute à très long terme) de l'utérus artificiel étudié dans le livre récent d'Henri Atlan (*Le Seuil*, 2005).

Notons aussi pour les femmes, l'abaissement de l'âge du premier rapport sexuel (à 17 ans, comme les hommes, et ce sans doute en raison de leur moindre soumission à l'Église catholique), leur plus grande satisfaction par rapport à leur vie sexuelle (accrue dans les dernières décennies), une diversification des pratiques (qui montre que certaines tentent d'échapper à la triste catégorisation qui s'offrait à elles jusqu'à il y a peu : la maman ou la putain). Mais toutes ces avancées ne doivent pas cacher le chemin qui reste encore à parcourir, à savoir la résorption des inégalités qui subsistent entre les hommes et les femmes dans leur relation à la sexualité. On s'en tiendra ici à la désignation de trois points auxquels il serait temps de consacrer une certaine attention : l'imposition aux femmes de normes sociales restrictives, la question des risques sexuels et enfin celle des violences.

1) Pour les femmes, une sexualité sous conditions

Jusqu'à il y a peu, on admettait que les femmes aient des relations sexuelles puisqu'il fallait bien qu'elles fassent des enfants. Leur plaisir en la matière était la cinquième roue du carrosse. Aujourd'hui où, comme on l'a souligné, la contraception et l'IVG sont passées par là, elles peuvent avoir des relations sexuelles sans que s'interpose la reproduction de la population, mais on ne les tient pas quittes pour autant. On leur demande encore et toujours de se justifier. Et la norme sociale qui est en vigueur, tient en peu de mots : « Qu'au moins, elles soient amoureuses ! » On n'a jamais demandé aux hommes de se justifier pour avoir des relations sexuelles. La testostérone et les pulsions masculines aidant, il a toujours été évident qu'ils devaient trouver, où ils pouvaient, où ils voulaient pour les plus chanceux, satisfaction. Mais pour les femmes, il n'en va pas de même. On continue à mal juger celles qui ont des rapports sans éprouver de sentiments, sans inscrire leurs actes dans la durée, dans une « histoire », celles qui multiplient les partenaires etc... Et nombre d'entre elles intériorisent ces normes.

Dans l'enquête ACSF (Analyse des comportements sexuels), réalisée en 1992, la proposition suivante était soumise aux personnes interrogées : « On peut avoir des rapports sexuels avec quelqu'un sans l'aimer. » Répondent « d'accord » 63,8 % des hommes et 35,9 % seulement des femmes¹.

Même si les avis ont pu évoluer depuis, il reste cette injonction : le sexe d'accord mais si vous avez une bonne raison d'y céder, la bonne raison étant le sentiment amoureux. Divers signes montrent que l'on en est toujours là. Les témoignages des jeunes, aussi bien ceux que j'ai recueillis que ceux figurant dans le livre de Marta Maia, *Sexualités adolescentes* (Éditions Pepper, 2004), montrent qu'au lycée, les garçons qui ont de nombreuses partenaires sont considérés comme des Don Juan, des personnes viriles, de vrais mâles, sont au total bien vus, alors que les filles, dans le même cas de figures, se font traiter de salopes. Et cela encore aujourd'hui. La différence de traitement est particulièrement accusée chez les adolescents d'origine arabe et portugaise. On ne reviendra pas ici sur les problèmes des « quartiers » et la

¹ Alfred Spira, Nathalie Bajos et le groupe ACSF, *Les comportements sexuels en France*, Paris, La Documentation française, 1993, p. 145.

situation des filles que *Ni putes ni soumises* dénoncent inlassablement, sinon pour rappeler que les filles sont sommées d'être vierges pour leur mariage et extrêmement surveillées.

Autre indice : le nombre de partenaires déclarés. Dans l'enquête ACSF, les hommes de 18 à 69 ans déclarent avoir eu au cours de leur vie, 11 partenaires, les femmes du même âge 3,3. Pour expliquer cette distorsion, les auteurs de l'enquête avouent notamment que les hommes ont compté comme partenaires les prostituées auxquelles ils ont pu avoir recours alors que l'enquête avait peu de chances de comprendre ces dernières qui auraient, par leurs milliers de partenaires, « équilibré » en quelque sorte les moyennes. Mais une autre raison, que j'ai vue à l'œuvre dans ma propre enquête, vient éclairer autrement cette dissymétrie dans les réponses. De fait, les hommes comptent toutes les partenaires, y compris les aventures de quelques heures, alors que les femmes ont tendance à ne compter que ceux « qui ont compté ». C'est-à-dire que des histoires d'une nuit, ou de brèves vacances, motivées par un désir passager non enraciné dans des sentiments, ne leur apparaissent pas suffisamment légitimes pour figurer dans la liste de ce qui doit rester quand on fait un bilan à un moment ou à un autre de sa vie. À l'heure de la récapituler, plusieurs de celles que j'ai interrogées se souvenaient in extremis du beau blond rencontré sur une plage mais qu'elles n'avaient pas « compté » me disaient-elles parce que cela avait été « purement physique ». En d'autres termes, il n'aurait rien dû se passer puisque la « bonne raison » (les sentiments), n'était pas au rendez-vous et qu'une femme se doit d'avoir de la tenue, de ne pas céder au premier venu etc... On en passe et des meilleures.

Un autre signe de la prégnance de cette norme, concernant les seules femmes, peut être vu dans la manière dont une majorité de personnes, dans notre société, considèrent les prostituées. Celles-ci subissent – et elles s'en plaignent – une forte stigmatisation sociale. On voit dans la prostitution une atteinte à la dignité des femmes. Celles qui s'y livrent sont donc d'emblée définies comme indignes. Et de ce fait sont contraintes à élever une cloison entre leur activité et leur vie privée. En raison des jugements peu amènes sinon méprisants portés sur elles. Alors qu'elles-mêmes, dans bon nombre de cas, estiment qu'elles gagnent leur vie comme celles qui exercent d'autres professions et n'ont pas le sentiment de mériter l'opprobre qu'elles encourent. Mais elles vendent des services sexuels, donc elles ont des rapports sexuels sans être amoureuses, sans avoir de sentiments, sans entretenir une relation affective avec les clients. Elles incarnent donc, presque à la perfection, la dissociation, jugée encore trop souvent irrecevable, entre la sexualité et la « bonne raison » exigée des femmes. C'est là sans doute que réside la clé du discrédit qui frappe les prostituées, dans la dérogation qu'elles s'octroient, dans le refus qu'elles opposent à la condition exigée encore par une large part de la société : que les femmes, pour avoir des relations sexuelles, éprouvent un sentiment amoureux.

2) La gestion des risques sexuels

Les risques sexuels (grossesse, MST, sida) sont malheureusement plus que jamais d'actualité. Face au risque de grossesse, les femmes sont seules en charge de la contraception et de l'IVG (220 000 par an en France), les hommes les accompagnant par ailleurs rarement dans leurs périples hospitaliers quand ceux-ci s'imposent². Et l'on ne compte pas ceux qui disparaissent dès la nouvelle de la grossesse annoncée. Ce qui rend un peu dérisoire les plaintes des auteurs bien intentionnés qui stigmatisent le pouvoir absolu des femmes sur la procréation et le fait que certaines d'entre elles font aux hommes un enfant dans le dos, leur imposent d'être pères alors qu'ils ne sont pas du tout d'accord³.

² Cf. Olivia Benhamou, *Avorter aujourd'hui*. Trente ans après la loi Veil, Paris, Mille et une nuits, 2005.

³ Sur ce point cf. notamment Marcela Iacub et Patrice Maniglier, *Antimanuel d'éducation sexuelle*, Breal, 2005.

Bien évidemment, il vaut mieux qu'un enfant soit désiré par sa mère *et* par son père et l'on comprend la colère et le désarroi d'un homme qui n'a pas souhaité avoir un enfant (en tout cas pas avec cette femme-là) de se retrouver père et éventuellement bailleur de fonds pour une progéniture non désirée. Mais outre qu'on voit mal comment on pourrait, dans ce type de cas, obliger une femme à avorter, on peut se dire que l'homme en question avait avant tout à prendre ses précautions et à utiliser systématiquement un préservatif s'il voulait se prémunir contre une paternité non prévue.

Inégalités croisées donc dans le cas des grossesses. Mais inégalité au détriment des femmes dans le cas du virus HIV. D'après les témoignages recueillis dans les enquêtes, les hommes proposent rarement le préservatif. Plus encore : les femmes qui ne veulent pas prendre de risque et le demandent disent souvent qu'elles ont du mal à négocier. Car le partenaire brandit l'arme de la confiance. Exiger le préservatif revient à lui dire qu'on n'a pas confiance en lui. Dans un moment où jouent le désir, l'affect, l'urgence, tout ce qui peut intervenir lors d'une relation sexuelle. Alors bien des femmes évitent même de poser la question, prennent le risque, parfois échaudées par l'avertissement du partenaire qui annonce une difficulté à maintenir une érection. Et puis souvent, ils n'ont pas de préservatif et les femmes n'en ont pas apporté non plus parce qu'elles ne voulaient pas apparaître comme ne venant que pour une relation sexuelle. Que faire alors face à un homme que l'on désire et qui refuse le préservatif ? Partir ? Alors que tout un chemin a été fait et qu'une relation s'est développée ? Or les données recueillies au cours des dernières années signalent une forte progression du virus HIV dans la population féminine hétérosexuelle (avec on le sait une prégnance particulière chez les femmes d'origine subsaharienne).

Les jeunes sont-ils plus armés ? L'enquête de Marta Maia répond plutôt par la négative et souligne la fragilité des adolescents notamment ceux dont les parents sont arabes et portugais, c'est-à-dire qui vivent dans un milieu où la « réputation » de la fille est extrêmement importante comme je l'ai signalé plus haut. Marta Maia écrit :

« D'une part, une fille n'oserait pas proposer un préservatif car cela signifierait non seulement qu'elle doute de son partenaire, et donc qu'elle n'est pas amoureuse, mais aussi qu'elle doute d'elle-même et qu'elle a eu par conséquent de nombreuses expériences sexuelles, ce qui est mal perçu. D'autre part, proposer un préservatif pour le garçon reviendrait plus ou moins à traiter sa partenaire en « fille légère » et à avouer qu'il ne s'agit pas d'un engagement dans une relation à long terme, sérieuse, ce qui diminuerait ses chances de séduction et la probabilité d'obtenir des rapports sexuels avec elle » *op. cit.*, pp. 209-210.

On retrouve ce qui ressortait de ma propre enquête, la confiance que l'amour préserve du risque, que si l'on est amoureux on ne peut pas être atteint. Et le poids de cette croyance est encore plus lourd pour les filles qui sont censées n'avoir de relations sexuelles que si elles sont amoureuses et qui donc, en demandant le préservatif, apparaissent comme non conformes à ce modèle. Et donc plus vulnérable.

3) Les violences sexuelles

Il est des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. L'enquête sur les violences envers les femmes, réalisée en 2000 sous la direction de Maryse Jaspard, révélait qu'en 1999, 48 000 femmes avaient été violées en France⁴. Même les détracteurs les plus virulents de cette enquête ne peuvent avancer que 48 000 hommes ont également été violés cette année-là en

⁴ Maryse Jaspard et alii, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française 2002. Cette enquête, dite enquête ENVEFF, a porté sur un échantillon représentatif de 6 970 femmes, âgées de 20 à 59 ans. Elle a été effectuée à l'initiative du service des droits des femmes et de l'égalité et coordonnée par l'Institut démographique de l'Université de Paris.

France. Il y a bien là une violence sexuelle des hommes exercée à l'encontre des femmes. Par ailleurs, cette même année 1999, 8 700 femmes ont porté plainte pour viol et 1 200 ont obtenu la condamnation de leur agresseur. La simple comparaison de ces trois chiffres (48 000/8 700/1 200) montre à quel point il est encore exceptionnel de se rendre au commissariat, et de voir condamné son violeur.

Ce n'est qu'une toute petite partie de la violence masculine qui est réprimée. Alors effectivement, quand elle l'est, c'est avec sévérité et sur ce point on peut discuter. Daniel Borrillo, qui ne peut être suspecté d'antiféminisme, souligne que « Le régime actuel en matière de criminalité sexuelle comporte pratiquement les mêmes éléments dérogatoires aux garanties juridiques que pour les crimes contre l'humanité ou les infractions terroristes, ce qui doit donner à réfléchir »⁵.

Marcela Iacub et Patrice Maniglier, écrivent qu'« en 1997, les violeurs étaient condamnés, en moyenne, à neuf ans et quatre mois de privation de liberté, les meurtriers et les assassins à dix ans et cinq mois » (p. 133). Ce qui remet en cause à leurs yeux l'image que l'on peut avoir de la société française, soit « une société sexuellement libre ». Et ils posent la question « Faut-il brûler les délinquants sexuels ». On répondra à l'évidence par la négative mais il est intéressant de voir quels arguments sont utilisés par ces deux derniers auteurs pour justifier leur indulgence à l'égard du viol. Ils s'en prennent à la « dissymétrie » qui existe entre le droit de dire non et celui de dire oui. En d'autres termes, on devrait punir tout autant ceux qui vous empêchent d'avoir des relations sexuelles que ceux qui vous les imposent. Sinon, il n'existe pas de « droit sexuel ». « Pourquoi ne condamne-t-on pas également ceux qui m'empêchent d'avoir les rapports sexuels pour lesquels mes partenaires et moi sommes consentants » écrivent-ils. Mais ont-ils réfléchi au fait qu'une femme qui a été violée n'a plus, la plupart du temps, ni désir ni plaisir et ne peut plus avoir de relations sexuelles ? Son violeur devrait donc en toute logique être puni non seulement pour lui avoir imposé des relations contre son gré mais aussi pour l'avoir empêché d'en avoir à nouveau dans une partie de la suite de son existence. Ils avancent par ailleurs que, si les victimes sont aussi traumatisées, c'est parce que la société leur impose, comme une norme, le fait de se sentir atteintes au plus profond de leur être (« on prétend fonder notre conviction que ce qui se passe dans les actes sexuels est très grave sur le fait que ceux qui en sont victimes sont traumatisés, mais on contribue à faire de la sexualité quelque chose de traumatisant justement en disant que c'est si grave » p. 185). Autrement dit, cessez de croire ce que racontent les femmes violées, elles ne font que répéter ce que les normes sociales leur dictent alors que ce qui leur est arrivé pourrait être facilement oublié... Alors justement qu'aujourd'hui, on commence tout juste à entendre le discours des femmes violées. Jusqu'à la loi de 1980 qui a défini le crime de viol et que Marcela Iacub et Patrice Maniglier considèrent comme le début de la répression sexuelle en France, le viol était considéré comme une atteinte à l'honneur des familles et – très rarement – réprimé parce qu'il s'en était pris à ce qui était la propriété d'un homme (un père, un mari, un frère peu importe) mais pas pour ce qui avait été infligé à une femme.

Il faudrait raison garder et se souvenir en outre que, toujours d'après l'enquête ENVEFF, depuis l'âge de 18 ans, 17,1 % des femmes interrogées déclaraient avoir subi des brutalités physiques ou tentatives de meurtre (84% des premières et 93 % des secondes étant imputables aux hommes), et que 10 % ont enduré dans leur couple, dans l'année précédant l'enquête, des violences physiques ou psychologiques.

Un autre sujet a fait couler aussi beaucoup d'encre ces dernières années : la répression du harcèlement sexuel, tout particulièrement dénoncée par Élisabeth Badinter dans *Fausse*

⁵ Daniel Borrillo, « Liberté érotique et "exception sexuelle" », in Daniel Borrillo et Danièle Lochak (dir.), *La liberté sexuelle*, Paris, PUF, 2005, pp. 38-63.

route (Odile Jacob, 2003) et dans les nombreux entretiens qu'elle a donnés dans la presse. Pour essayer de faire croire à un retour de l'ordre moral qui serait voulu par les féministes, elle n'hésite pas à déclarer, en brandissant la menace de la législation sur le harcèlement sexuel : « Si un homme est assis sur un banc public à côté d'une jeune femme et que, par hasard, ses yeux se posent sur ses jambes, il pourra être condamné » (*Elle*, 21 avril 2003). C'est méconnaître totalement la réalité des plaintes susceptibles d'être déposées dans ce domaine. Déjà, quand une employée subit un harcèlement sexuel de la part d'un employeur, avec faits avérés, elle risque de se retrouver devant lui au tribunal pour dénonciation calomnieuse, et de comparaître entre les dealers et les voleurs de mobylette comme cela est arrivé à la première femme qui, en France, a gagné un procès pour harcèlement sexuel. Alors on imagine comme des femmes dont on aura – par hasard – regardé les jambes, vont se précipiter pour entreprendre une action en justice. À supposer en plus qu'elles perçoivent cet acte banal comme une agression plutôt que comme un hommage. Il est des exemples qu'il vaudrait mieux se garder de donner. Mais on est dans une période où on ne recule guère quand on veut attaquer les féministes. Celles-ci s'en tiennent en tout cas à une ligne : celle du consentement. On peut tout faire entre adultes consentants mais un « non » est un « non ».

Dans les domaines de la sexualité, on n'est donc pas encore parvenu à une égalité entre les hommes et les femmes. Des chantiers sont ouverts. D'énormes progrès ont été enregistrés mais il reste encore beaucoup à faire pour que la libération sexuelle, qui est en marche, concerne tout autant la population féminine que la population masculine.